

## Le canal de Manosque dans la deuxième moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle

Les deux grandes guerres terminées, lors de la période des années 1950, l'agriculture irriguée vit sa période de grande prospérité.

### L'aménagement hydroélectrique de la Durance

Les projets d'aménagement hydroélectrique de la Durance par EDF à partir des années 1950, avec pour pièce maîtresse le barrage de Serre-Ponçon, permettent, au canal de Manosque, une fois les aménagements mis en service, de sécuriser son alimentation en eau en transférant la prise d'eau avec laquelle l'association syndicale a rencontré tant de difficultés au sein du barrage hydro-électrique de l'Escale et, ainsi, de supprimer les coûts de réfection, de faciliter la gestion opérationnelle du réseau et d'éviter les pertes de récoltes.



Construction du barrage de l'Escale en 1962

L'aménagement de la Durance va créer progressivement un nouveau contexte hydraulique et technique et conduire les nouveaux services de l'Etat à repenser les projets. Ce sera le rôle du nouveau service spécial du Bassin de la Durance (SSBD) créé en 1952 et appuyé, à partir de 1957, par la Société du Canal de Provence (SCP). Cet organisme va jouer un rôle déterminant auprès du canal de Manosque.

### L'eau sous pression

Parallèlement, les techniques de desserte et d'arrosage par aspersion apparaissent. Les arrosants jugent alors de plus en plus inadapté et peu fiable le réseau gravitaire existant et demandent une meilleure flexibilité que n'offre pas le tour d'eau traditionnel.

La demande de plus en plus forte d'eau sous pression est entendue par l'association syndicale. Le Service Spécial du Bassin de la Durance (SSBD), dont les ingénieurs sont reconnus par les syndicats comme « *des spécialistes des méthodes nouvelles d'irrigation par aspersion, à la demande et au compteur* », conçoit un premier projet d'extension des irrigations à Manosque en rive droite du canal, à partir de pompages dans ce même canal. En avril 1957, on met en adjudication le premier réseau par aspersion, celui du Mont d'Or. L'Association Syndicale confie par la suite la mission de direction des autres travaux d'extension par aspersion à la Société du Canal de Provence saluée par l'association syndicale comme un organisme « *disposant du personnel qualifié et du matériel nécessaire pour réaliser le travail dans de bonnes conditions* ».

### Les études

Alors que viennent de s'ouvrir de si prometteuses perspectives, les gestionnaires du canal vont devoir faire face à une série d'incidents liés à la vétusté de l'ouvrage, ce qui va constituer un problème central pour l'association syndicale. En août 1970, une grave avarie affecte l'aqueduc de la Serre à Ganagobie. L'ouvrage cède et provoque, en plein été, un arrêt de la distribution de l'eau. Il semble que ce soit cet incident qui ait incité l'association syndicale à demander un diagnostic technique de l'ensemble des ouvrages à l'ingénieur du Génie Rural.

La Société du Canal de Provence réalise des études et propose, forte de ses savoir-faire liés aux nouvelles techniques hydrauliques, un réaménagement global, dans lequel le réseau gravitaire existant serait abandonné et remplacé par un nouveau réseau sous pression complet alimenté par le canal EDF, en vue de sécuriser l'alimentation et d'améliorer sa qualité. Mais devant ce programme d'une grande ampleur, l'Association Syndicale choisit, à la demande d'une large partie de ses adhérents, de conforter le réseau existant.

Au cours des années 1980, la Société du Canal de Provence met en œuvre les premiers travaux d'urgence pour conforter les ouvrages les plus dégradés, dans l'attente de la réalisation de son futur projet de reconversion intégrale sous pression.

### La mise en affermage

En 1976, alors que le directeur technique du canal prend sa retraite, le Président du canal quitte l'association syndicale. Celui qui succède est un nouveau syndic nommé par le Préfet, Monsieur Robert HONDE, vétérinaire manosquin bien connu, conseiller général et qui sera élu maire de Manosque et député l'année suivante. Sous l'impulsion de ce président, l'association syndicale va envisager la gestion du canal par la Société du Canal de Provence qui devient fermier en même temps que maître d'œuvre exclusif de l'Association Syndicale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977. A compter de cette date, l'Association Syndicale ne dispose alors plus d'aucun salarié alors que certaines missions restent à sa charge : suivi de l'affermage, suivi de la maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, comptabilité, organisation des réunions syndicales et des assemblées de propriétaires, suivi du foncier...



Nettoyage du siphon du Largue, à bras d'homme avec de longues fourches à trois dents (1980)

### Un réaménagement

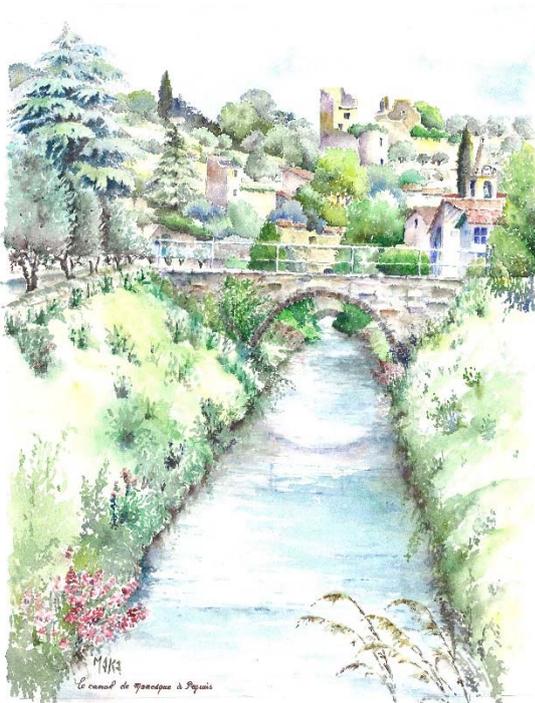
La Société du Canal de Provence continue à conduire les études sur le réaménagement qui aboutissent à l'abandon du canal de Manosque, avec une mise sous pression généralisée et à la demande, présentée comme une solution moderne et d'une grande souplesse d'utilisation, avec une

répercussion de + 17 % sur le prix de l'eau et un transfert de toutes les missions de l'Association Syndicale à la Société du Canal de Provence.

En 1991, l'enquête publique préalable à ces travaux s'ouvre. Les usagers urbains dont le nombre n'a cessé de croître depuis 1955, se regroupent pour faire entendre leur point de vue et se fédèrent au sein d'une association nommée « *union de sauvegarde du canal de Manosque* ». Le projet porté par la Société du Canal de Provence les prive de la distribution d'eau brute et ne prend pas en compte les aspects liés à la qualité de vie et aux effets induits rendus par le canal : promenade, paysage, patrimoine,.... S'ajoutent les arboriculteurs qui contestent les aspects techniques du projet en particulier pour la lutte antigel. La forte hausse du prix rencontre aussi d'évidence une opposition. Le commissaire enquêteur donne un avis défavorable qui conduit à l'abandon du projet.

Après trois ans de turbulence, l'Etat sollicite une mission d'inspection et une étude à l'ingénieur général du Génie rural des Eaux et Forêts Monsieur LEONI. Un schéma d'orientation conclut à un maintien du canal, un passage à un réseau sous pression en aval de Manosque avec révision du prix, une participation accrue des collectivités locales en échange des services assurés par le canal et un transfert des réseaux sous pression existants ou à faire à la Société du Canal de Provence.

Cette solution mise en œuvre à compter de 2003 a eu l'inconvénient de fragiliser financièrement l'Association Syndicale en la privant des recettes des parties de son périmètre transféré à la Société du Canal de Provence, tout en conservant l'intégralité des charges conséquentes relatives au canal maître. De plus, les participations accrues des collectivités locales prévues dans le schéma d'orientation LEONI n'ont pas été actées avant sa mise en œuvre et n'auront pas lieu.



Aquarelle, Marie Camillieri